

Image not found or type unknown



Rétractation d'une commande

Par **karahan**, le **22/06/2009** à **15:04**

Bonjour,
j'ai signé un bon de commande pour acheter une cuisine le 20 06 2009 et j'aimerais me rétracter mais il n'y a pas de bon pour le faire donc si j'envoie une lettre recommandée avec accusé de réception cela marche-t-il et j'aimerais savoir comment ça se déroule la suite en sachant que j'ai donné 200 euros d'acompte merci d'avance pour vos réponses